

Règlement Eco Trail des Badins

Organisation :

L'association Aloha Evasion (association loi 1901) organise cette 1ère édition de l' « Eco Trail des Badins » à Chateldon le dimanche 19 août 2018.

Vous pouvez contacter l'organisateur à tout moment au 0682417521 ou alohaevasion@orange.fr

Épreuves :

Deux distances majeures sont proposées pour cette manifestation sportive :

- 25kms (800m D+) sentiers ; singles ; forêts et variétés des paysages : un pur bonheur !!!
- 13kms (450m D+) beau parcours varié ; alternance descente-côte ; petit concentré de trail.

Les 2 courses sont ouvertes aux coureurs licenciés ou non, femmes ou hommes avec, à l'échéance fin 2018, l'âge minimum de 18 ans pour le 13kms, de 20 ans pour le 26 kms.

Les deux distances s'effectuent obligatoirement en individuel.

Inscriptions via Internet sur le site « **Chronopuces.fr** » et retrait des dossards possible dès le dimanche matin de 6h30 à 8h30, à l'ancien stade de Chateldon.

Dernière inscription possible sur place jusqu'à 8h30 avec présentation du certificat médical.

Départ du 25 kms à 9h00 et du 13 kms à 9h30 sur le site du stade de Chateldon.

L'arrivée se situe au même endroit. Pour des raisons d'organisation il n'est pas possible de changer de distance en cours d'épreuve. Les coureurs qui effectueront un changement de distance pendant la course ne seront pas classés.

Parcours :

Les parcours de la course seront tracés sur les territoires des communes de Chateldon et de Ris.

Les séparations des parcours seront signalées majoritairement par des bénévoles, exceptionnellement par une signalisation.

Le balisage sera réalisé avec un balisage écoresponsable, durable et réutilisable et de la peinture à la craie au sol.

Barrière horaire : Une barrière horaire sur le parcours 25 kms est établie au km 16 afin de stopper les coureurs qui ne seraient pas dans les temps impartis fixés par l'organisation. L'horaire de passage limite est fixé à 12h30 soit 3h30 après le départ.

Le coureur arrivant hors délais sera ramené à l'arrivée par notre équipe de bénévoles, s'il poursuit le parcours du 25 kms, il le fait sans dossard, sous sa seule responsabilité.

Point de contrôle : Un point de contrôle du passage des coureurs sera mis en place avant le ravitaillement de la croix de Ris (8è km) sur le parcours 13 kms/ 25 kms ; au bois de la côte (13è km) au village de Gironde (19è km) pour le 25 kms,

Interdictions : Ne seront pas acceptés les conditions de course suivantes : Courir avec un chien

Assistance ravitaillement par un accompagnant coureur non inscrit

Sécurité : La sécurité des courses est assurée par 1 équipe de secouristes, et les signaleurs déployés tout le long des parcours. Les services de secours (SDIS ou Croix-Rouge) et de gendarmerie seront avertis de l'événement.

L'ensemble du dispositif sera conforme à l'autorisation préfectorale accordée pour cette épreuve.

Les carrefours empruntés seront sécurisés par des membres de l'organisation agréés par l'autorité préfectorale.

Un numéro de téléphone d'urgence sera imprimé sur votre dossard.

Règlement Eco Trail des Badins

Ravitaillements : Eco Trail signifie de se responsabiliser vis à vis de l'environnement et de la nature dans laquelle nous courrons. Donc pour sa 1ère édition, des écocupes seront à votre dispositions sur les ravitaillements et peu ou pas de plastique à chaque ravito ! Fruits ; Fromages et Denrées salées...
25 kms: semi-autosuffisance avec obligatoirement le port d'un sac ou ceinture porte bidon 1l d'eau mini. 3 ravitaillements aux km 8 (croix de Ris); km 16 (Grosbet) ; km 25 (arrivée Chateldon)
13 kms: semi autosuffisance; 2 ravitaillements aux km 8 (croix de Ris); km 13 (arrivée Chateldon)
Des points d'eau supplémentaires seront éventuellement mis en place en cas de fortes chaleurs.

Conseils et équipements : L'organisation attire l'attention des coureurs sur les règles élémentaires en matière d'équipement vestimentaire, d'alimentation sur ce genre d'épreuve.

Il est recommandé de bien s'équiper en cas d'intempéries ou de fortes chaleurs (vêtements imperméables, casquettes....).

Pour le parcours 25 kms, il est impératif de partir avec du ravitaillement personnel (eau 1l), une couverture de survie : contrôle éventuel des sacs avant course.

Il est fortement recommandé d'avoir un sifflet, une bande élastomère et quelques barres énergétiques.

En cas d'une météo incertaine, un coupe-vent ou une veste imperméable sera exigé.

Les bâtons sont autorisés sur les parcours.

Modalités d'engagement :

Conformément aux règles fédérales en vigueur et à l'article L.231-2 du Code du sport les coureurs doivent répondre à l'un des critères suivants :

- titulaires d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée (liste disponible sur <http://www.sports.gouv.fr/index/acteurs-dusport/les-federations/liste-des-federations-sportives-2742>), sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition
- être titulaires d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprises, Athlé Running, ou Pass'Running délivrés par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation - être licenciés auprès des Fédérations suivantes : FFCO, FFPM, FFTri, l'UNSS ou l'UGSEL, en cours de validité à la date de la manifestation, et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire Une copie de la licence en cours de validité devra être présentée.
- les autres licenciés ou non licenciés devront présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition, ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de l'épreuve ou sa photocopie certifiée conforme à l'original datée et signée.
- les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, il doit être fourni une traduction en français.

Comment s'inscrire :

Il est impératif de s'inscrire en ligne sur www.chronopuces.fr , pour des raisons écologiques nous privilégions les échanges sans papiers ; ou aencore le dimanche 19 août matin jusqu'à 8h30 sur présentation du certificat médical dans la limite des places disponibles.

Règlement Eco Trail des Badins

Tarifs des engagements :

13kms : 11 e (jusqu'au 15/07) puis 13 e (du 16/07 au 15/08)

25kms : 17 e (jusqu'au 15/07) puis 13 e (du 16/07 au 15/08)

Il sera demandé une majoration de 2€ pour toute inscription dimanche matin 19 août pour les 2 distances.

Annulation d'une inscription : Tout engagement est nominatif, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement qu'à la condition d'avoir transmis par courrier avant le 5 août 2018, un certificat médical original, spécifiant l'impossibilité de participer à l'Eco Trail des Badins pour incapacité physique lié à maladie ou accident. A transmettre au destinataire des inscriptions. Aucun transfert nominatif d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Dossards : Ils pourront être retiré jusqu'à 30mn avant le départ. La présentation d'un document d'identité avec photographie peut être demandée lors du retrait du dossard, pour tous les coureurs disposant à l'avance d'une inscription complète réalisée par internet. Le dossard devra être positionné sur la poitrine ou le ventre et visible tout au long de la course.

Obligation des coureurs : Transporter votre propre gobelet ; Suivre le tracé de la course. Respecter l'environnement et les propriétés privées: il est interdit de jeter des déchets sur les parcours. Respecter le code de la route ; Respecter les consignes des signaleurs. Porter assistance à toute personne en danger ou prévenir les secours. En cas d'abandon le coureur devra retirer son dossard et le remettre à une personne de l'organisation pour signaler son arrêt (ravitaillement, signaleurs, serre-file). L'accompagnement des compétiteurs avec VTT, chien ou par un autre coureur sans dossard est interdit.

Abandon : Tout abandon doit être signalé aux organisateurs en le déclarant au bénévole signaleur le + proche . A défaut de pouvoir vous déplacer, alerter le coureur suivant qui alertera le signaleur suivant, lequel mettra en place la chaîne de secours nécessaire.

En cas d'abandon, une navette vous ramènera à l'arrivée.

Tout participant souhaitant abandonner et sortant du parcours sans prévenir les organisateurs se met hors course et ne pourra tenir l'organisateur pour responsable en cas d'accident.

Assurance : Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès de SMACL assurances pour la durée de l'épreuve. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

Vérification et fermeture de course : Le balisage des parcours sera vérifié avant le départ de la

course. La fermeture de course sera assurée par 2 VTTistes ou coureurs à pied sur les 2 parcours, ils procéderont au débalisage. Ils auront également pour mission de signaler au PC course et/ou équipes de secouristes tout coureur en difficulté et tout autre problème lié à la manifestation sportive.

Droit à l'image : Tout coureur autorise expressément les organisateur à utiliser les images sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à l'Eco Trail des Badins.

Règlement Eco Trail des Badins

Résultats : Pour chaque course un classement général homme et femme est établi. Un classement par catégorie sera aussi réalisé. Les résultats seront publiés sur le site d'arrivée grâce à des téléviseurs déportés et les site internet suivant : www.chronopuces.fr
Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leur résultats sur ces site en cas de motif légitime (pour la FFA, en faire la demande à l'adresse électronique cil@athlé.fr).

Récompenses : Pour chaque course, les 3 premiers hommes et 3 premières femmes au scratch seront récompensés. Ensuite les 1ers homme et femme de chaque catégorie.
D'autres récompenses seront distribuées sur les 2 courses. Aucune dotation en argent n'est donnée.

Annulation, modification des épreuves : L'organisation se réserve le droit d'apporter des modifications au règlement de l'épreuve, celles-ci seront portées à la connaissance des coureurs en temps utile et fournies avant le départ. L'organisation se réserve le droit de reporter l'heure du départ ou d'annuler l'épreuve pour toutes raisons mettant en péril, entre autre, la sécurité des coureurs et/ou des bénévoles de l'organisation sur la course (intempéries, etc.) et ceci sans que les coureurs puissent prétendre à aucun remboursement ou indemnisation.

Acceptation complète du règlement : Le fait de s'engager et de participer à cette épreuve implique pour les coureurs, la connaissance et l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement affiché au droit de la remise des dossards et disponible sur le site Internet de la course.
Lors de votre retrait de dossard vous signerez un registre qui signalera votre connaissance de ce présent règlement.